

Mission de contrôle sur une allégation de fraude lors des épreuves nationales ECOS 2026

OCTOBRE 2026

SYNTHESE

Pr Olivier
Laboux

IGAS

N°2026-080R

Stéphane
Elshoud

IGESR

N°26-27°102A

Avec la participation de Juliette **Berthe**, responsable du Pôle DATA de l'IGAS

SYNTHESE

La réforme de l'accès au troisième cycle a désormais trois ans

[1] La réforme de l'accès au troisième cycle des études médicales engagée en 2021 a remplacé une logique principalement fondée sur la connaissance par un dispositif d'évaluation diversifié, combinant connaissances, compétences cliniques et parcours de formation. Elle maintient un niveau élevé d'exigence nationale, par la validation du rang A (entendu comme les connaissances médicales indispensables quelle que soit la future spécialité) au travers des épreuves dématérialisées nationales (EDN) et des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS).

[2] Les ECOS, constitués de 10 stations cliniques réparties sur deux jours, au cours desquelles les étudiants sont évalués sur des mises en situation standardisées, constituent par conséquent un élément déterminant du classement national et participent pour partie à l'accès aux spécialités et aux subdivisions d'internat. Il s'agit d'un examen national qui a lieu simultanément dans les facultés d'origine des étudiants et dont l'organisation sur le terrain est déléguée à celles-ci, l'organisation nationale placée sous l'autorité des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur relevant à la fois du Centre national de gestion (CNG) et d'institutions universitaires. Le CNODE (Comité national d'organisation des épreuves) assure la coordination nationale des ECOS et leur organisation logistique (arrêté du 18/10/2024).

Une lettre anonyme sur les réseaux sociaux est à l'origine de la mission de contrôle

[3] Le 30 juin 2026, le CNG a reçu une lettre anonyme affirmant l'existence d'une fraude massive aux ECOS 2026, ayant bénéficié à de nombreux étudiants, mais aussi aux épreuves de Lecture critique d'article (LCA) des EDN 2026.

[4] À la suite de la parution de cette lettre sur les réseaux sociaux les 13 et 14 septembre, juste après la fin de la procédure d'appariement qui fixe pour chaque nouvel interne sa discipline et la subdivision de formation, les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ont confié une mission d'inspection conjointe à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ayant pour objet d'évaluer la crédibilité des allégations, de vérifier le respect des procédures réglementaires, d'analyser les risques du dispositif ECOS et enfin de préconiser des mesures de sécurisation de ce dernier qui est jugé complexe et donc fragile par les acteurs eux-mêmes.

[5] Compte tenu du délai et de la sensibilité du sujet, la mission s'est focalisée sur les ECOS. Elle n'a pas abordé le sentiment d'iniquité, de manque de confiance, parfois, exprimé, pour cette épreuve par les étudiants, pour se focaliser, tel que demandé, sur d'éventuels schémas de fraude et si nécessaire l'amélioration de la sécurité du dispositif.

La méthode de la mission repose sur deux piliers : l'analyse des risques de l'ensemble du processus d'une part, et le traitement des données de résultats aux ECOS 2026 d'autre part

[6] Après avoir analysé les aspects réglementaires, la mission a conduit un certain nombre d'auditions auprès des parties prenantes, conférence des Doyennes et Doyens des Facultés de Médecine, Conseil scientifique en Médecine, association et syndicats étudiants ou internes, mais aussi avec les responsables universitaires (Doyens et coordonnateurs des ECOS sur huit sites d'épreuves en métropole et Outre-mer, l'objet de ces échanges a été de confronter les règles et les pratiques définies à la réalité de l'organisation des ECOS ; parmi ces huit sites deux sont cités dans la lettre anonyme). La mission a tenu plusieurs réunions de travail avec le Centre national de gestion (CNG), avec entre autres son service informatique. La mission a également eu accès à deux contributions spontanées d'étudiants et à des témoignages dont se prévalaient des étudiants ayant engagé des recours contentieux ; elle a pu observer aussi les échanges d'étudiants sur les réseaux sociaux.

[7] Par ailleurs, à des fins d'instruction, la mission s'est attachée à travailler à partir :

- d'une matrice de risques couvrant l'ensemble du processus, de la genèse de sujets originaux au retour fait par le CNG aux unités de formation et de recherche (UFR) ;
- du traitement de données recueillies auprès du CNG tant sur les résultats des différents sites que concernant les résultats individuels des étudiants, et cela pour les examens des trois années à savoir 2024, 2025 et 2026.

[8] Il ressort des investigations, analyses et réflexions menées que :

- le cadre national est éprouvé et robuste, tant sur le plan de la conception et de la diffusion des sujets que de l'organisation, pensé et déployé sur les différents sites ;
- le cahier des charges, qui pose des principes définis par l'organisation nationale applicables et à appliquer à l'attention des facultés et sites, est complet même si quelques précisions mériteraient d'être apportées visant à en augmenter la sécurité sur plusieurs points au final limités ;
- l'organisation locale, bien que rigoureuse, présente des diversités ;
- une partie de la fragilité du dispositif repose sur la synchronisation des épreuves, le grand nombre d'acteurs, les phases de jonction entre le niveau centralisé et le niveau proximal et enfin sur l'organisation sur place des UFR qui doivent s'adapter en fonction de conditions de locaux et de moyens humains disponibles.

[9] La mission identifie 11 grandes catégories de risques, relatifs à la confidentialité mais aussi de nature technique ou organisationnelle.

Des recommandations de sécurisation et pas de constat de fraude massive

[10] La mission n'a pas trouvé de faille de sécurité systémique et majeure.

[11] La mission estime qu'il existe néanmoins quelques fragilités rendant possible la fraude, ponctuelles et limitées, principalement à l'occasion de la manipulation des sujets au plan local ou à l'occasion de la transmission de sujets aux patients standardisés ou aux personnels de santé standardisés ; des mesures de sécurisation sont nécessaires à prendre dès que possible, supposant parfois une évolution réglementaire.

[12] S'agissant des allégations de fraude contenues dans la lettre anonyme, l'analyse des données fournies par le CNG visant à rechercher des performances atypiques, des concentrations suspectes de « bons » résultats sur certains sites, et des évolutions anormales par rapport à une distribution projetée des résultats des autres épreuves, n'a pas permis d'établir une fraude massive ou organisée à une échelle significative lors des ECOS 2026.

[13] Les documents produits par ladite lettre sont authentiques, mais leur captation est datée au plus tôt de la veille de la première épreuve et apparaît compatible avec une récupération de documents imprimés sur un site post épreuves, ce qui est une situation plausible.

[14] Cela renvoie à des fragilités au niveau des organisations locales identifiées par le CNG et les responsables des facultés, et ce, malgré la volonté et les moyens mise en œuvre par les UFR dans le respect du cahier des charges.

[15] Au terme de ses travaux, la mission n'a réuni ni preuve matérielle directe ou indirecte d'une diffusion des sujets avant les épreuves, ni témoignage direct ou indirect, ni élément statistique laissant penser à un phénomène ou des actes de fraude caractérisés.

[16] Le caractère organisé d'une fraude massive, impliquant un nombre important de candidats sur plusieurs sites avec un effet statistique significatif sur les résultats, n'est donc, en l'état, absolument pas démontré.

[17] Ce constat ne permet pas d'exclure des manquements ponctuels et très limités. Il confirme en revanche comme explicité plus haut l'existence de zones de fragilité, auxquelles répondent les recommandations de la troisième partie du présent rapport.

[18] En conclusion, le système des ECOS nationaux apparaît fiable et conforme à ses objectifs pédagogiques. Des fragilités existent et la mission recommande un certain nombre d'aménagements pour renforcer la sécurité et la traçabilité. La mission fait aussi des propositions pour améliorer la transparence des données relatives aux résultats et à la traçabilité des incidents en associant les organisations étudiantes à leur suivi.

[19] Au final, la mission ne trouve aucun élément permettant de conclure à une fraude massive ou organisée qui serait de nature à remettre en cause les ECOS 2026.